

**OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS**

**MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX  
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE**

**CRAC 2015 ET AVENANT N°10**

## **I - CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur vert familial », la Ville de Saint Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un lieu fédérateur et véritable « poumon vert » de Saint-Denis, qui offre un site de détente multi-générationnel et un terrain d'expression ouvert à tous, moderne et solidaire.

Dans cette perspective, la Ville de Saint Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la ville de Saint Denis ont co-signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

### **Situation géographique**

Ce projet d'une superficie de 35,5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord ;
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au Sud ;
- le canal des Patates à Durand et le quartier de Sainte Clotilde à l'Est ;
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleuri à l'Ouest.

### **Bilan financier initial**

L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la Convention de Mandat:

<b>VILLE (en €HT)</b>	
TRAVAUX	7 447 000
ETUDES ET INGENIERIE	893 400
SOUS TOTAL 1	8 636 200
<b>CINOR (en €HT)</b>	
TRAVAUX	1 310 000
ETUDES ET INGENIERIE	150 000
SOUS TOTAL 2	1 460 000

## Rapport n° 16/6-24

### Programme initial

Le présent tableau récapitule le programme des équipements et de leur répartition au sein du groupement de commandes, conformément à la Convention de Mandat : (Cf. ANNEXE 2 : Plan de localisation des équipements).

VILLE DE SAINT DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 Kiosques
Verger pédagogique	3 Rondavelles
Boulodrome	Aires de pique-nique
Jeux d'Eau	Cheminement de liaison entre le parc de la Trinité et le sentier du front de mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 Amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine Patate à Durand	
Confortement du skate parc	

Le 08 avril 2010, la CINOR a délibéré concernant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR. La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

Le 24 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur Vert Familial.

Le 26 février 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention de Mandat de Maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme Mandataire pour le réaménagement du site Cœur Vert Familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver l'avenant n°1 au Mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du Maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donné au Mandataire de signer le marché de Maîtrise d'œuvre).

Le 17 septembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

Le 17 novembre 2012, le Conseil Municipal n°12/6-06 a délibéré pour approuver l'avenant N°2 au Mandat (modification du programme, modification du bilan et prolongation du Mandat).

## **Rapport n°16/6-24**

Le 15 décembre 2012, le Conseil Municipal n°12/7-13 a délibéré pour approuver l'avenant N°2 au marché de Maitrise d'œuvre : La modification du programme a généré des prestations supplémentaires (besoin d'un prestataire spécialisé pour le skate park, mission de cuisiniste pour les rondavelles). L'augmentation du bilan financier a eu également comme corollaire un réajustement des honoraires du groupement de MOE suite aux validations des dossiers AVP et APD.

Le 23 février 2013, le Conseil Municipal n°13/1-06 a délibéré pour :

- enquête publique au titre du Code de l'environnement « Police de l'eau et Etude d'impact » et conclusions du commissaire enquêteur,
- autorisation donnée au Maire pour la signature des deux marchés supérieurs à 1 000 000 € (Lots 1 et 4).

Le 21 septembre 2013, le Conseil Municipal n° 13/4-06 a délibéré pour : Approbation du CRAC 2012.

Le 21 septembre 2013, le Conseil Municipal n° 13/4-07 a délibéré pour : Approbation de l'avenant N°3 au Mandat (modification de bilan).

Le 16 décembre 2013, le Conseil Municipal n° 13/7-03 a délibéré pour : Approbation de l'avenant n°4 au mandat (modification de bilan et prolongation du Mandat).

Le 30 août 2014, le Conseil Municipal n° 14/5-11 a délibéré pour : Approbation de l'avenant n° 5 au Mandat (modification de bilan et prolongation du mandat).

Le 27 septembre 2014, le Conseil Municipal n° 14/6-16 a délibéré pour : Approbation du CRAC 2013 et de l'avenant N°6 au Mandat (modification de bilan).

Le 29 novembre 2014, le Conseil Municipal n°14/7-12 a délibéré pour : Approbation de la nouvelle rémunération du Mandataire (Avenant n°7 au Mandat)

Le 29 novembre 2014, le Conseil Municipal n°14/7-13 a délibéré pour : Approbation de la nouvelle rémunération du Maître d'œuvre (Avenant n° 8 au Mandat)

Le 23 novembre 2015, le Conseil Municipal n° 15/6-13 a délibéré pour : Approbation du CRAC 2014 et de l'avenant n°9 au Mandat pour la prorogation de la durée du mandat.

Rapport n° 16/6-24

**II- BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION CRAC 2015**

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 31040101-COEUR VERT FAMILIAL-			
Désignation / lignes budgétaires	TTC	TTC	
En Euros	Budget pré	Budget actuel	ECART
A : 31040101/5666-Encaissements Avances Mandat	-	-	
A : 31040101/5651-Remboursement des Dépenses sur Opérations en Man	12 536 009	12 549 088	13 079
A : 31040101/5652-Autre Remboursement de Dépenses sur Opérations en	51 719	51 719	
<b>Sous-total recettes</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 808</b>	<b>13 080</b>
B : 31040101/5441-Honoraires MOE Infrastructure	- 818 767	- 818 767	
B : 31040101/5442-Honoraires Géomètre Infrastructure	- 13 953	- 13 953	
B : 31040101/5443-CSPS Infrastructure	- 8 454	- 8 454	
B : 31040101/5446-Contrôle Technique Infrastructure	- 8 008	- 8 019	- 11
B : 31040101/5447-Etudes de Sols Infrastructure	- 15 190	- 15 190	
B : 31040101/5450-Travaux Secondaires	- 11 387 892	- 11 400 121	- 12 229
B : 31040101/5456-Autres Concessionnaires	- 31 032	- 31 032	
B : 31040101/5458-Autres Frais Divers	- 87 061	- 87 061	
B : 31040101/5501-Rémunération Forfaitaire	- 215 271	- 215 271	
B : 31040101/5507-Frais de Portage Financier	- 2 100	- 2 940	- 840
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 808</b>	<b>13 080</b>

Conformément au CRAC 2015, le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 11 615 420 € hors taxes, soit 12 600 808 € TTC qui seront couverts par des avances de la Ville et de la CINOR :

Bilan CRAC 2015 € TTC	
VILLE	10 332 663
CINOR	2 268 145
Total	12 600 808

L'enveloppe financière globale du Mandat passe de 11 603 113 €HT (soit 12 587 728 €TTC) à 11 615 420 €HT (soit 12 600 808 €TTC), soit une augmentation du coût de 13 080 €TTC, répartie au sein du groupement de la manière suivante :

VILLE : 10 725,6 €TTC  
 CINOR : 2 354,4 €TTC

## Rapport n°16/6-24

### III - AVANCEMENT DE L'OPERATION EN 2015

Au 31/12/2015, l'opération est réalisée à 100 %. La clôture devrait intervenir en décembre 2016.

#### LES DEPENSES REALISEES AU 31.12.2015

Les dépenses réalisées sur l'année 2015, s'élèvent à 1 036 911 € TTC.

Cette somme est principalement composée de :

- Honoraires Maîtrise d'œuvre
- Travaux secondaires
- Rémunérations

#### LES RECETTES REALISEES AU 31.12.2015

Les recettes encaissées, sur l'année 2015, s'élèvent à 417 766 € TTC versés par la Ville et la CINOR.

### IV PERSPECTIVES DE L'OPERATION

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 31040101-COEUR VERT FAMILIARIS- Aménagement	TTC	TTC	Ann 2014	2015	2016
Designation lignes budgétaires	Budget préc.	Budget actuelles			
En Euros					
A : 31040101/8595-Encaissements Avances Mandats	-	-	-	-	-
A : 31040101/8661-Remboursement des Opérations au Opérations en Mandats	12 536 009	12 549 088	11 914 341	411 727	223 020
A : 31040101/8662-Autres Remboursements de Dépenses aux Opérations en Mandats	51 719	51 719	45 680	6 039	-
<b>Sous-total recettes</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 807</b>	<b>11 960 021</b>	<b>417 766</b>	<b>223 020</b>
B : 31040101/8441-Honoraires MOE Infrastructure	- 818 767	- 818 767	- 711 502	- 98 956	- 8 309
B : 31040101/8442-Honoraires Géomètre Infrastructure	- 13 953	- 13 953	- 13 953	-	-
B : 31040101/8443-CSP Infrastructure	- 8 454	- 8 454	- 7 929	- 208	- 317
B : 31040101/8448-Contrats Techniques Infrastructure	- 8 008	- 8 019	- 6 795	- 1 225	- 1
B : 31040101/8449-Subs. des Salaires Indemn.	- 15 190	- 15 190	- 13 888	-	- 1 302
B : 31040101/8445-Autres DES Infrastructure	-	-	-	-	-
B : 31040101/8446-Travaux Et/ou Mat.	-	-	-	-	-
B : 31040101/8440-Travaux Secondaires	- 11 387 892	- 11 400 121	- 10 248 621	- 920 219	- 231 281
B : 31040101/8461-Balises Urbaines (B)	-	-	-	-	-
B : 31040101/8464-Imprévus	-	-	-	-	-
B : 31040101/8466-Autres Concessionnaires	- 31 032	- 31 032	- 34 654	- 3 623	- 1
B : 31040101/8467-Frais de Communication	-	-	-	-	-
B : 31040101/8468-Autres Frais Divers	- 87 061	- 87 061	- 70 941	- 4 434	- 11 686
B : 31040101/8469-Assurances	-	-	-	-	-
B : 31040101/8501-Rémunération Forfaitaire	- 215 271	- 215 271	- 189 432	- 15 068	- 10 771
B : 31040101/8507-Frais de Portage Financier	- 2 100	- 2 940	- 981	- 424	- 1 535
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 808</b>	<b>11 298 608</b>	<b>1 036 911</b>	<b>255 201</b>

## Rapport n°16/6-24

Au regard de ces informations, je vous demande d'approuver le CRAC 2015 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31 12 2015 qui s'établit en dépenses et en recettes à 11 615 420 € HT, soit 12 600 808 € TTC
- les dépenses et recettes de 2015 ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes de 2016,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**NB** Le CRAC 2015 du « mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis » peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction de l'Aménagement et des Projets Urbains / Hôtel de Ville / 1er étage - téléphone 0262 40 04 35 - télécopieur 0262 40 05 29.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:05

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX  
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

CRAC 2015 ET AVENANT N°10

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N°16/6-24 du Maire ;

Vu le rapport de Madame DUCHEMAN Yvette, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le CRAC 2015 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31/12/2015 qui s'établit en dépenses et en recettes à 11 615 420 € HT, soit 12 600 808 € TTC ;
- les dépenses et recettes de 2015, ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes de 2016.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:05

**CONVENTION DE MANDAT GLOBAL  
(ETUDES DE CONCEPTION  
ET TRAVAUX)**

**AMENAGEMENT DU SITE  
« CŒUR VERT FAMILIAL »  
DE SAINT-DENIS  
(HORS PROJET PARC AQUATIQUE  
ET PROGRAMME ANRU)**

**GROUPEMENT DE COMMANDES  
COMMUNE DE SAINT-DENIS / CINOR**

**AVENANT N° 10**

**AVENANT N° 10 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE  
D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE  
« CŒUR VERT FAMILIAL »**



**ENTRE :**

**Le Mandant :**

Le groupement de commandes VILLE DE SAINT-DENIS/CINOR, représenté par son coordonnateur LA VILLE DE SAINT-DENIS, et représenté par Gilbert Annette, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2014.

D'UNE PART,

**ET :**

**Le Mandataire :**

La S.I.D.R., Société Immobilière du Département de la Réunion, 12 rue FELIX GUYON BP 3 97 461 Saint-Denis, Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 125 000 000 €, inscrite au RCS de Saint-Denis sous le numéro 74 b 118, représenté par Monsieur Bernard FONTAINE, directeur général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 07 novembre 2013

D'AUTRE PART,

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « cœur vert familial », la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint-Denis »

Ce projet s'étend depuis le front de mer de Saint-Denis et longe la Ravine Patates à Durand à l'Est jusqu'au parc de la Trinité. Il s'étend à l'Ouest jusqu'à la Croisée des Ravines.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le marché a été notifié en mars 2011.

## Article 2 : Modification du bilan financier

Conformément au dernier compte rendu financier annuel validé (2014), l'enveloppe financière globale s'élevait à 11 603 113 €HT (soit 12 587 728 €TTC), répartie de la manière suivante :

VILLE : 9 514 553 € HT,  
CINOR : 2 088 560 € HT.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le nouveau bilan financier suite à une augmentation des dépenses et des ajustements entre les postes.

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 31040101-COEUR VERT FAMILIAL-			
Designation lignes budgétaires	TTC	TTC	
En Euros	Budget 2016	Budget initial 2016	ECART
A : 31040101/5666-Encaissements Avances Mandat	-	-	
A : 31040101/5651-Remboursement des Dépenses sur Opérations en Man	12 536 009	12 549 088	13 079
A : 31040101/5652-Autre Remboursement de Dépenses sur Opérations en	51 719	51 719	
<b>Sous-total recettes</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 808</b>	<b>13 080</b>
B : 31040101/5441-Honoraires MOE Infrastructure	- 818 767	- 818 767	
B : 31040101/5442-Honoraires Géomètre Infrastructure	- 13 953	- 13 953	
B : 31040101/5443-CSPS Infrastructure	- 8 454	- 8 454	
B : 31040101/5446-Contrôle Technique Infrastructure	- 8 008	- 8 019	- 11
B : 31040101/5447-Etudes de Sols infrastructure	- 15 190	- 15 190	
B : 31040101/5450-Travaux Secondaires	- 11 387 892	- 11 400 121	- 12 229
B : 31040101/5456-Autres Concessionnaires	- 31 032	- 31 032	
B : 31040101/5458-Autres Frais Divers	- 87 061	- 87 061	
B : 31040101/5501-Rémunération Forfaitaire	- 215 271	- 215 271	
B : 31040101/5507-Frais de Portage Financier	- 2 100	- 2 940	- 840
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>12 587 728</b>	<b>12 600 808</b>	<b>13 080</b>

L'enveloppe globale du Mandat passe de 12 587 728 €TTC à 12 600 808 € TTC, soit une augmentation de 13 080 €TTC.

Les postes budgétaires suivants ont été ajustés à la hausse, à savoir :

- « Contrôle technique » : Cette augmentation correspond à un réajustement de la révision de prix sur travaux.
- « Travaux secondaires » : Depuis le dernier compte rendu financier validé, il n'y a pas eu de travaux supplémentaires. Cette augmentation correspond à un réajustement de la révision de prix sur travaux.
- « Frais financiers » : Provisions

## Article 3 :

Le reste des articles de la convention demeure inchangé. Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en quatre exemplaires originaux dont deux pour chacune des parties,

à Saint-Denis,  
le

Pour le Mandant  
(Groupement VILLE DE SAINT-DENIS /CINOR)

Pour le Mandataire  
(SIDR)

Le directeur général

Bernard FONTAINE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 19 avril 2016  
et annexé à la Délibération n° 16/6-24



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

Commune de Saint-Denis - CINOR / SIDR

4/ 4

Avenant n° 10